

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE**

Procès-verbal de la première séance de la session ordinaire du mois de juillet 2026 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure normale des séances, mardi 7 juillet 2026 à laquelle sont présents les conseillers (ères) mesdames, Josée Bélanger, Isabelle Duchesne et Eve-Lyne Du Plessis ainsi que messieurs Sylvain Arseneault et David Turcotte sous la Présidence de monsieur le Maire Alain Gélinas, formant quorum.

Est absente : La conseillère madame Ginette Beaupré

Assiste également à la séance, le Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint, monsieur Gérald Joseph.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire monsieur Alain Gélinas constate quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026**
- 4. Mot du Maire**
- 5. Correspondance**
- 6. Finances**
 - 6.1** Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2026-06-25
 - 6.2** Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe
 - 6.3** Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2025
 - 6.4** Inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 6.5** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #604 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$
 - 6.6** Approbation du paiement numéro 12 à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. **(425 379.10 \$ plus taxes)** – Projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville
 - 6.7** Approbation des états financiers 2025 de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières (HLM) – HLM Saint-Boniface

SUITE « ITEM/ORDRE DU JOUR »

- 6.8** Deuxième versement Quote-Part 2026 (**213 299.01 \$**) – Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR)
- 6.9** Soumission Xélys – Aménagement de l'Hôtel de Ville et rebranchement d'équipements (**11 600 \$ plus taxes**)
- 6.10** Offre de service Cyr système Inc. pour la mise à niveau des équipements VPN et l'intégration d'une solution d'accès à distance des usines de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées, stations Langevin et Désaulniers (**10 174 \$ plus taxes**)
- 7. Administration et greffe**
 - 7.1** Demande de révision de la politique de subvention et de soutien ponctuel de Desjardins pour les activités sportives et culturelles
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1** Dépôt du rapport d'activités 2026/an 7 – Schéma de couverture de risques
- 9. Varia**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de la séance**

Rés.26-151

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-152

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Josée Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

4. MOT DU MAIRE

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous sommes déjà bien engagés dans la période estivale, et j'espère sincèrement que chacune et chacun d'entre vous a la chance d'en profiter, que ce soit en famille, entre amis ou simplement en prenant un peu de temps pour soi. Pour ma part, les vacances approchent, mais d'ici là, je demeure bien présent dans plusieurs dossiers municipaux.

SUITE « ITEM 4/MOT DU MAIRE »

Certains avancent bien, d'autres progressent plus lentement que je l'aurais souhaité, mais je peux vous assurer que le travail se poursuit. Je pense notamment au dossier de l'intersection du chemin du Lac et du boulevard Trudel-Ouest. Comme il s'agit d'une route numérotée qui relève du ministère des Transports du Québec, toutes les demandes doivent obligatoirement passer par le MTQ. Nous avons récemment rencontré des représentants du ministère afin qu'ils nous présentent leur approche pour rendre cette intersection plus sécuritaire. À la lumière des informations reçues, nous pouvons nous attendre à une amélioration notable de la situation lorsque le projet sera complété. Cela dit, je dois vous avouer que ma principale déception concerne l'échéancier. Les travaux ne sont pas prévus avant au moins deux (2) ans. Le MTQ nous a aussi présenté un schéma démontrant qu'une demande peut parfois prendre jusqu'à 84 mois entre son dépôt et sa réalisation. C'est long, et je comprends très bien l'impatience que cela peut susciter. Entre-temps, nous avons demandé que la limite de vitesse soit réduite à 50 km/h dans ce secteur. Le MTQ réalisera d'abord une étude de circulation et, si les résultats le justifient selon leurs critères, la limite pourrait être abaissée à 70 km/h. À titre d'information, environ 6 100 véhicules circulent chaque jour à cet endroit, dont environ 500 camions, selon une étude réalisée en 2025. Nous avons également sollicité l'appui de notre député, Simon Allaire, afin qu'il soutienne la Municipalité dans ses démarches auprès du MTQ. Au-delà de ces enjeux, je tiens également à souligner tout le dynamisme qui anime notre communauté.

La récente Fête nationale a une fois de plus démontré la force de notre milieu grâce à l'engagement exceptionnel de nos bénévoles, notamment ceux du comité organisateur, du comité culturel et du Club Optimiste Saint-Boniface, à la participation de nos partenaires, de nos entrepreneurs locaux, de nos employés municipaux, de nos élus et de centaines de citoyens venus célébrer ensemble. Merci également à la famille Milette pour sa généreuse contribution aux feux d'artifice. Je tiens aussi à féliciter Samuel Frigon pour son impressionnante 6^e position au QMT 135 – Ultime, Guillaume Caron pour sa victoire à la première compétition culinaire de la saison de *24 en 24*, ainsi que tous ceux qui contribuent à faire rayonner Saint-Boniface. Enfin, je suis heureux de souligner que notre terrain de baseball est maintenant doté d'un nouveau tableau indicateur aux couleurs de la Municipalité, un investissement qui vient moderniser nos installations au bénéfice de nos joueurs, de nos bénévoles et de nos spectateurs.

Je profite également de l'occasion pour souligner l'excellent travail de nos bénévoles de la bibliothèque. Ils ont récemment ajouté des pastilles de couleur sur une portion des ouvrages jeunesse afin d'aider les jeunes lecteurs à trouver plus facilement des livres correspondant à leurs intérêts. De nouveaux volumes sont également maintenant disponibles. J'invite les citoyens à venir les découvrir. J'en profite aussi pour souhaiter de bonnes vacances à toute l'équipe de bénévoles. La bibliothèque sera fermée du 21 juillet au 10 août inclusivement et reprendra ses activités le mercredi 12 août.

Avec les températures estivales, je vous invite également à profiter de nos jeux d'eau du parc Roland-Lafrenière, un endroit idéal pour se rafraîchir en famille. Je remercie le CPE Le Pipandor pour sa collaboration à la remise en fonction des installations. Je vous invite à consulter les heures d'ouverture et les règles d'utilisation afin que tous puissent profiter du site de façon sécuritaire.

Au-delà de ces dossiers, je poursuis aussi l'analyse des autres enjeux municipaux. L'objectif est de bien cerner les besoins réels, de déterminer les meilleures façons d'agir, de choisir les bons moments pour intervenir et, bien sûr, d'évaluer les coûts associés. Comme vous le savez, une bonne planification est essentielle. Mais elle doit aussi rester souple, parce que des imprévus peuvent toujours survenir, des urgences, un manque de ressources ou encore, les caprices de Dame nature.

SUITE « ITEM 4/MOT DU MAIRE »

Soyez assurés que nous continuerons à faire avancer les dossiers avec sérieux, rigueur et dans le meilleur intérêt de notre communauté. Malgré ces défis, plusieurs autres projets municipaux continuent de progresser au cours de l'été et nous poursuivrons notre travail afin d'améliorer concrètement la qualité de vie de nos citoyens.

Je vous remercie de votre confiance, je vous souhaite une excellente soirée et, surtout, un très bel été à toutes et à tous.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. FINANCES

Rés.26-153

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 2026-06-25

MODIFIÉE PAR 26-168

ATTENDU QUE le Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint dépose à cette séance du Conseil municipal la liste des comptes payés et à payer du 2026-06-25 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte des listes des comptes payés et à payer conformément aux dépenses incompressibles, aux délégations de pouvoir des cadres, et aux autorisations de paiement de la direction générale/greffière-trésorière, telles qu'approuvées lors des séances antérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu d'approuver la présente liste des comptes payés et à payer du 2026-06-25 et d'autoriser le Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint à en effectuer le paiement. Le montant total étant de 1 745 817.79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Tel que requis au *Code municipal du Québec (article 176.1)*, le Greffier-trésorier adjoint dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.

Rés.26-154

6.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu que le Conseil municipal approuve le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-155

6.4 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu que le Conseil municipal autorise l'inscription de trois (3) membres du Conseil municipal au coût de 1 020 \$/participant, plus taxes applicables, pour participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités et autorise également les dépenses connexes ainsi que le remboursement aux participants, des frais inhérents à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 6/FINANCES »

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #604 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$

La conseillère madame Isabelle Duchesne donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera le Règlement #604 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$ et dépose à cette séance ledit règlement.

Rés.26-156

6.6 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO 12 À L'ENTREPRENEUR PAUL-A BISSON INC. (425 379.10 \$ PLUS TAXES) – PROJET DE RECONSTRUCTION PARTIELLE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère madame Eve-Lyne Du Plessis et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement numéro 12, selon le certificat de paiement émis par l'architecte madame Danielle Godbout, au montant de 425 379.10 \$, plus taxes applicables, à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. concernant le projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-157

6.7 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIÈRES (HLM) – HLM SAINT-BONIFACE

ATTENDU QUE par sa résolution 2026.05.044, le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières (OMHTR) a accepté les états financiers 2025 de l'organisme ;

ATTENDU QUE par cette même résolution, il est également demandé à la Municipalité qu'elle les approuve, plus particulièrement ceux concernant l'ensemble immobilier de Saint-Boniface (HLM) présentant un déficit d'exploitation de 19 457 \$;

ATTENDU QUE la partie assumée par la Municipalité représente 10 % du déficit, soit un montant de 1 946 \$;

ATTENDU QUE cette dernière avait été estimée à 6 869 \$ lors de l'approbation des prévisions budgétaires 2025 (Rés. 25-09) ;

ATTENDU QUE l'écart de 4 923 \$ sera remboursé à la Municipalité de Saint-Boniface ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal approuve les états financiers 2025 de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières pour l'ensemble immobilier de Saint-Boniface (HLM) avec un déficit à être assumé par la Municipalité d'un montant de 1 946 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 6/FINANCES »

Rés.26-158

6.8 DEUXIÈME VERSEMENT QUOTE-PART 2026 (213 299.01 \$) – RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ (RSSIR)

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylain Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le deuxième versement de la quote-part 2026, d'un montant de 213 299.01 \$ à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-159

6.9 SOUMISSION XÉLYS – AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET REBRANCHEMENT D'ÉQUIPEMENTS (11 600 \$ PLUS TAXES)

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'aménagement de l'Hôtel de Ville et doit prévoir le rebranchement des équipements existants ;

ATTENDU QUE des besoins ont été identifiés concernant l'hébergement des équipements informatiques, notamment par l'ajout d'un nouveau râtelier, ainsi que l'installation de cinq (5) nouveaux points d'accès sans fil ;

ATTENDU QUE l'entreprise Xélys a transmis une proposition visant l'aménagement des nouveaux équipements, le rebranchement des équipements existants et la mise en place des services mensuels associés à la nouvelle console de gestion des points d'accès sans fil ;

ATTENDU QUE la soumission reçue s'élève à 11 600 \$, plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Josée Bélanger et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Xélys au montant de 11 600 \$, plus taxes applicables, pour l'aménagement et le rebranchement des équipements à l'Hôtel de Ville ;

QUE ladite dépense soit financée par l'affectation du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 589 relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-160

6.10 OFFRE DE SERVICE CYR SYSTÈME INC. POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS VPN ET L'INTÉGRATION D'UNE SOLUTION D'ACCÈS À DISTANCE DES USINES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, STATIONS LANGEVIN ET DÉSAULNIERS (10 174 \$ PLUS TAXES)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'amélioration continue de la cybersécurité et de fiabilité des infrastructures de télégestion, une mise à niveau des équipements VPN est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention vise à moderniser les équipements actuellement en place afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité ;

SUITE « ITEM 6.10/OFFRE DE SERVICE CYR SYSTÈME INC. POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS VPN ET L'INTÉGRATION D'UNE SOLUTION D'ACCÈS À DISTANCE DES USINES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, STATIONS LANGEVIN ET DÉSAULNIERS (10 174 \$ PLUS TAXES) »

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau proposé permettra d'assurer une meilleure protection contre les menaces actuelles, d'améliorer la stabilité des communications et de garantir la compatibilité avec les technologies modernes de télémaintenance ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition inclut également l'implantation d'une solution d'accès à distance ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont admissibles au TECQ 2024-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de service de Cyr système Inc. au montant de 10 174 \$, plus taxes applicables, pour la mise à niveau des équipements VPN et l'intégration d'une solution d'accès à distance des usines de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

7. ADMINISTRATION ET GREFFE

Rés.26-161

7.1 DEMANDE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION ET DE SOUTIEN PONCTUEL DE DESJARDINS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface reconnaît l'importance cruciale des activités sportives et culturelles pour le dynamisme, la santé et la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE le tissu communautaire, sportif et culturel repose largement sur l'implication d'organismes à but non lucratif (OBNL) et de bénévoles qui ont besoin de partenaires financiers stables ;

ATTENDU QUE Desjardins est historiquement un partenaire de premier plan pour le développement socioéconomique et communautaire de notre région ;

ATTENDU QUE les orientations de la politique de contribution qui sert de guide pour l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et l'octroi de dons et de commandites de Desjardins restreignent l'accès aux fonds pour plusieurs événements et structures sportives ou culturelles locales ;

ATTENDU QUE ces modifications aux critères d'admissibilité créent un fardeau financier supplémentaire pour les municipalités et menacent la pérennité d'activités structurantes pour la collectivité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface juge essentiel que le soutien aux initiatives locales soit flexible et adapté aux réalités des petites et moyennes communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Eve-Lyne Du Plessis et résolu :

D'inviter formellement la direction de la Caisse Desjardins Saint-Boniface à revoir leur politique de contribution de façon à poursuivre l'aide financière accordée avant ce changement ;

SUITE « ITEM 7.1/DEMANDE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION ET DE SOUTIEN PONCTUEL DE DESJARDINS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES »

DE demander que cette révision permette une plus grande flexibilité dans les critères d’attribution afin de mieux soutenir les projets de proximité et les événements récurrents ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la direction de la Caisse Desjardins Saint-Boniface ainsi qu’à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT D’ACTIVITÉS 2026/AN 7 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Le Maire procède au dépôt du rapport d’activités 2026/an 7 du schéma de couverture de risques.

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 31

Fin : 19 h 56

Rés.26-162

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant tous épurés.

Il est proposé par la conseillère madame Josée Bélanger et résolu que la séance soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Alain Gélinas
Maire

Gérald Joseph
Directeur des finances et Greffier-trésorier
adjoint

Je, Alain Gélinas, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.